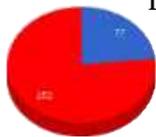




LE BUDGET DE LA DÉSESPÉRANCE !

Dans le cadre de la présentation du projet de Loi de Finances pour l'année 2014, les ministères économiques et financiers connaissent **2 564 nouvelles suppressions d'emplois**.



Depuis 2001, c'est un quart des effectifs qui a disparu dans les directions de Bercy !

Les ministres de Bercy concrétisent leur volonté d'afficher les missions économiques, fiscales, industrielles comme non prioritaires dans l'action gouvernementale, en totale contradiction avec les discours entendus tout au long de cette année sur la nécessaire lutte contre toutes les fraudes.

Dans ce contexte, les démarches stratégiques directionnelles en cours de finalisation, ne constituent qu'un "habillage organisationnel" pour justifier ces choix budgétaires.

Les crédits de fonctionnement seront eux amputés de 50 millions d'euros, alors que dès cette année de nombreuses directions se trouvent en graves difficultés financières. Cette amputation budgétaire engendre des mesures restrictives sur les moyens de contrôle, des retards sur les paiements aux fournisseurs et des retards de remboursement des frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents.

Alors que tous les acteurs de prévention font le constat d'une souffrance au travail qui s'installe durablement, il va sans dire que ces nouvelles suppressions d'emplois et ces restrictions supplémentaires de moyens de fonctionnement ne feront qu'aggraver encore les conditions de travail des agents.

Dans le même temps, le PLF 2014 entérine le gel de la valeur du point d'indice pour la 4ème année consécutive, la revalorisation des cotisations retraite, la suppression de la déductibilité des frais de scolarité, l'abaissement du quotient familial. Autant de mesures qui viendront amputer à nouveau le pouvoir d'achat des agents. Une double peine qui se traduit en quelque sorte 'par un « travailler plus, pour gagner moins » !

FO déplore d'apprendre, par presse interposée, les grandes lignes de ce budget, ce qui en dit long sur la réelle volonté ministérielle d'un dialogue social constructif.

Le Comité Technique Ministériel du 8 octobre prochain sera pour les Ministres présents l'occasion de tenter de justifier l'inexplicable pour les agents qui subissent au quotidien depuis maintenant bien trop d'années les conséquences de leurs choix budgétaires, et qui désespèrent d'en voir un jour leurs efforts reconnus à leur juste valeur.

CONCOURS - INSPECTEUR ANALYSTE ET PSE ANNÉE 2014

Des arrêtés du 11 septembre 2013 parus au JO, viennent de

fixer le nombre de postes offerts :

- au concours externe d'inspecteur analyste : 26
- au concours externe d'inspecteur PSE : 15

AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION INDICIAIRE BRUTE DES AGENTS DE CATÉGORIE C EN 2014 ET 2015

À l'issue de la réunion avec les organisations syndicales de la Fonction Publique qui s'est tenue le 20 septembre 2013, le ministère de la Fonction Publique a annoncé que les agents de catégorie C bénéficieront de revalorisations de leur traitement brut en janvier 2014 et 2015.

Selon le ministère, cette augmentation se fera en deux étapes, par :

- une révision des bornes indiciaires au 1^{er} janvier 2014,
- l'attribution de 5 points d'indice majorés à chaque échelon au 1^{er} janvier 2015.

Les premiers échelons de la catégorie B seront également revalorisés pour ne pas être "dépassés" par les premiers échelons de la catégorie C.



Le Gouvernement doit débiter, avant la fin de l'année, une réflexion sur une refonte générale de la grille indiciaire des agents publics des catégories A, B et C sur la base du rapport

Pêcheur qui sera remis fin octobre.

Après 3 ans de blocage des rémunérations, FO revendique une augmentation générale de la valeur du point d'indice qui bénéficierait aux 3 catégories statutaires de fonctionnaires.

Catégorie C

CAP DE 1ÈRES AFFECTATIONS (FF) DU 18 SEPTEMBRE 2013.

Le mouvement définitif est paru le 24 septembre 2013.

Au cours de cette CAP de 1ère affectation, les élus FO ont dénoncé une nouvelle fois les conditions faites aux lauréats du concours commun de catégorie C, selon leur filière d'affectation.

En effet, alors que les agents affectés sur la filière fiscale ont une possibilité de recours sur leur affectation devant la CAP nationale, ceux qui sont affectés sur la filière gestion publique n'en ont aucune. Exemple DGFIP qui réussit à créer l'inégalité entre des agents ayant passé le même concours !

Les élus FO ont condamné la politique de suppression d'emplois, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 20 000 emplois dans notre administration. Chaque jour davantage, cette politique aggrave la situation des services, met en péril l'exercice des missions et dégrade les conditions de travail.

Lire la suite en téléchargement [ici](#) sur le site FO DGFIP (national).

